

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
mardi 4 juillet 2023 à 19h30

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 4 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LOISEAU Georgio, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, BARBIEUX Élodie, FRERET Annabel, GARAC Florise, HENIN Pierre, JIMONET Thierry, LABROUCHE Gilles, LANCELEVÉE Maurine, LENFANT James, LEVAILLANT Antoine, LOISEAU Georgio, MÉHOUS Gwenola, PARAGE Laurence

Absents excusés : BOUDET Béatrice, MAURISSE Teddy, PLUQUET Patrick

Pouvoir de : BOUDET Béatrice à JIMONET Thierry, MAURISSE Teddy à MEHOUS Gwenola
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : JIMONET Thierry.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2023
- 2) Skate Park – Dalle béton
- 3) Démission/ Installation d'un conseiller municipal
- 4) Syndicat Intercommunal de l'École de Musique – Nomination d'un délégué
- 5) Commission d'appel d'offres – Nomination d'un délégué suppléant
- 6) Restaurant scolaire - Self
- 7) Agglomération Seine-Eure
 - A) Demande de fonds de concours
 - B) Utilisation de la salle Marcel Niquet – Convention
- 8) Cimetière
 - A) Règlement du cimetière – Modification
 - B) Rétrocession d'une concession à la commune
- 9) Allo la Guêpe - Convention
- 10) Enquête publique - déclassement sente communale
- 11) Informations et questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Skate Park - Dalle béton

Pour rappel, en 2022, une dalle béton a été installée pour mettre en place le skate Park
Cette dalle étant trop petite, il est proposé de réaliser 14 massifs bétons. Un devis de 2 200.00€ a été reçu

Laurence PARAGE demande si on est sûr qu'après ce sera suffisant. Pour ne plus perdre de temps, le devis le plus favorable sera retenu sans attendre l'approbation d'un prochain conseil municipal. Il faudra demander l'assurance décennale de l'entreprise retenue.

3) Démission/Installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire explique que, par courrier en date du 22 mai reçu le 25 mai 2023, David DINGREVILLE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.
Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de l'Eure en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Anna STEINBACH, suivant immédiat sur la liste PARE dont elle faisait partie lors des dernières élections municipales, est sollicité pour intégrer le conseil municipal.

Mme STEINBACH ayant refusé par courrier du 9 juin, Monsieur Patrick PLUQUET qui l'a accepté, suivant immédiat sur la liste PARE, est installé en qualité de conseiller municipal.
Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Départ de Teddy MAURISSE à 19h45

4) Syndicat Intercommunal de l'école de musique – Nomination d'un délégué

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, un délégué titulaire qui siégera au comité du Syndicat Intercommunal de l'École de Musique et son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci, ont été nommés à l'issue des élections municipales de 2020.

Le titulaire, M. DINGREVILLE David, ayant démissionné du conseil municipal, il convient de désigner un autre représentant de la commune.

Mme PARAGE Laurence est candidate

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

DÉSIGNE Mme PARAGE Laurence en tant que membre titulaire.

Les membres suivants siégeront désormais au comité du Syndicat Intercommunal de l'École de Musique :

Membre Titulaire	Membre Suppléant
Nom : PARAGE Prénom : Laurence Date de naissance : 06/09/1966 Domiciliation : 28C Rue des Masures 27740 POSES	Nom : GARAC Prénom : Florise Date de naissance : 17/02/1977 Domiciliation : 87 Rue des Masures 27740 POSES

1) Commission d'appel d'offres – Nomination d'un délégué suppléant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que M. DINGREVILLE David était membre suppléant de la Commission d'appel d'offres.

À la suite de sa démission du conseil municipal, il convient de désigner un autre délégué.
Mme GARAC Florise est candidate

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

DÉSIGNE Mme GARAC Florise en tant que déléguée suppléante.

La commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

- Délégués titulaires : Élodie BARBIEUX, Antoine LEVAILLANT, Laurence PARAGE
- Délégués suppléants : Annabel FRERET, Gilles LABROUCHE, Florise GARAC

6) Restaurant scolaire - Self

Monsieur le Maire explique au conseil que la mairie de Louviers, après la construction de la nouvelle écoles Jules Ferry, propose de vendre le self qui était installé au restaurant scolaire.

Ces modules seront installés dans le restaurant scolaire pour proposer ce mode de fonctionnement pour la rentrée scolaire de septembre prochain

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité
VALIDE l'acquisition des modules du self pour un montant de 750€
DIT QUE** cette somme sera affectée à l'opération 213

1) Agglomération Seine-Eure

- A) Demande de fonds de concours
PROJETS 2023 – Demandes de subvention – Réseau d'eau Mairie

Monsieur le Maire explique aux élus que le réseau d'eau (Mairie et logements) date de l'édification des locaux. Il convient de remplacer dans son intégralité le réseau secondaire de distribution (des compteurs en chaussée jusqu'aux points de distribution).

Il souhaite solliciter l'agglomération Seine Eure pour une demande de fonds de concours pour ce projet.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE

- D'approuver le projet présenté par Monsieur le Maire,
- De solliciter une subvention auprès de l'Agglomération Seine Eure, sur la base du montage financier prévisionnel proposé :

Coût des travaux : 6 088 € HT – 7 305.60€ TTC

Financement	
Agglomération (50% du HT)	3 043 €
Fonds propres	3 043 €
Total	6 088 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet cité en objet, et à son ordonnancement, notamment les conventions de financement relatives à ce projet.

B) Utilisation de la salle Marcel Niquet

Depuis plusieurs années, le service jeunesse de l'agglomération organise des camps sur Poses en juillet et août. Pour les repas du soir, les animateurs souhaitent trouver une salle afin de se restaurer à l'abri.

Il est proposé :

- de leur mettre à disposition la salle Marcel Niquet du 17 au 28 juillet 2023 et de leur facturer la location pour un montant de 1 148.46€
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition qui définit les modalités d'utilisation

Le montant de la mise à disposition de la salle Marcel Niquet s'établit comme suit :

Le 12/04/2023

3/6

Nombre de jours	Nombre d'heures	Taux horaire	TOTAL
10	3.5	26€	910.00 €
Ménage par la société ODS			238.46 €
TOTAL			1 148.46 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la mise à disposition de la salle Marcel Niquet **du 17 au 28 juillet 2023** pour un total de 1 148.46€

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition qui définit les modalités d'utilisation.

8) Cimetière

A) Règlement du cimetière – Modification

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les travaux de reprises de concessions sont toujours en cours, cependant le nombre de places dans les cimetières est encore insuffisant.

Par manque de places, l'achat de concessions par anticipation n'était plus possible. Avec la procédure de reprise, des places vont se libérer progressivement.

Il est proposé d'autoriser l'acquisition de concessions par anticipation pour les personnes de + de 75 ans, et modifier l'article 1.3 Titre 1 Dispositions générales du règlement des cimetières en ce sens :

1-3 Destination

L'inhumation dans les cimetières communaux est due :

- aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile ;
- aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées ;
- aux personnes ayant une sépulture de famille quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès ;
- aux Français établis hors de France, n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.
- *L'achat de concession par anticipation est réservée aux personnes de plus de 75 ans*

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition de concessions par anticipation aux personnes de plus de 75 ans, bénéficiaires du droit à concession

AUTORISE le maire à modifier le règlement du cimetière en ce sens.

B) Rétrocession d'une concession à la commune

Monsieur le Maire explique que M et Mme PICCEU Daniel ont acheté une concession au cimetière en 1999 et souhaitent la rétrocéder à la commune à la suite de leur déménagement dans une autre région.

Il n'y a eu aucune inhumation depuis l'acquisition.

La concession a une durée de 50 ans. En 1999, elle a été facturée 466 Francs soit 71€

Il vous est demandé d'accepter cette rétrocession et de reverser à la famille 36.92€

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la rétrocession de la concession à la commune et le versement de 36.92€.

9) Allo la guêpe – Convention

Monsieur le Maire explique que la société « Allo la guêpe » propose de conventionner avec pour l'intervention de destruction des nids de guêpes, frelons asiatiques. Une réduction sur le tarif des prestations est appliqué.

La prise en charge diffère cette année, désormais l'agglomération finance à hauteur de 80.00€ maximum pour les particuliers et le département 30€ maximum.

Selon le montant total de l'intervention, le reste à charge est plus ou moins important.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE de conventionner avec la société « Allo la guêpe »

ACCEPTE de prendre en charge 50% du reste à payer pour la destruction d'un nid de frelons chez les particuliers

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention.

10) Enquête publique – Déclassement sente communale

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Vu la délibération n°I2022-09 en date du 11 mars 2022,

Vu l'arrêté municipal n°29/2023 du 3 avril 2023 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale.

Vu le registre d'enquête clos le 3 mai 2023 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,

Vu l'avis favorable du 10 mai 2023 de M. le Commissaire enquêteur,

CONSIDÉRANT que la sente communale était à l'usage de chemin situé entre deux propriétés

CONSIDÉRANT que ce chemin n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il n'est utilisé que par les riverains propriétaires et qu'elle est sans issue

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation de la sente communale entre les parcelles cadastrées A475, A476, A180, A182, A183 sise Rue du Renel pour un total de 172m²

DÉCIDE du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs. Le conseil municipal remercie le commissaire enquêteur, Monsieur Gillaly GANA.

11) Informations et questions diverses

- Le départ de la classe du Nid bleu est repoussé à janvier 2024, les travaux de l'école Victor Hugo ayant pris du retard.
- Festivités du 13 juillet : Feu d'artifice et défilé de bateaux
- Un atelier avec la gendarmerie sur la cybersécurité a eu lieu. Des actions sont à mener.

- Compte-rendu des décisions modificatives budgétaires
Un virement de crédits a été effectué comme suit :

Investissement

Article 020 Dépenses imprévues :	- 4 760.08€
Article 2135 opération 169 école : (achat placard classe 2)	+ 2 100.00€
Article 2158 opération 212 Achat matériels : (remplacement PC serveur)	+ 2 100.00 €
Article 2158 opération 212 Achat matériels : Tonne à eau	+ 560.00 €
Article 2128 opération 250 Jardins partagés : au BP avait été inscrit 2848.00€ et la facture pour la pompe était de 2848.08€	+ 0.08 €

- Dates à retenir

Dates	Heures	Évènements	Organisateurs	Lieux
8 juillet	19h30	Concert	Les balades posiennes	Place de la république
13 juillet	soir	Fête Nationale Feu d'artifice /défilé de bateaux	Mairie	Chemin du Halage
14 juillet	11H30	Commémoration	Mairie	Cimetière
09 septembre	18h30	Concert : Duo Guitare violon	Les Balades Posiennes	Église
17 septembre	Journée entière	Triathlon des 2 Amants	Team Val'Eure Triathlon	
24 septembre	13h30-18h	Vente des confections des anciens	Association Les Anciens	Salle du Nivernais
11 novembre	11h30-12h30	Armistice	UNC Souvenir Français Mairie	Cimetière de Poses
5 décembre	11h30-12h30	Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les Combats du Maroc et de Tunisie	UNC Souvenir Français Mairie	Cimetière de Poses
10 décembre	12h-18h	Repas des Aînés	Auberge du Halage	Mairie
16 décembre	17h-18h30	Concert de la chorale universitaire de Rouen	Les amis de St-Quentin	Église

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Le Maire Georgio LOISEAU

(Handwritten signatures and stamps)

Mairie de Poses (Eure)

Le 12/04/2023

6/6